****

**Conditions générales**

**Locations de bateaux, avec et sans pilote, sorties lacustres**

Toute location de bateau, réservation de bateau pour la location, réservation d'une sortie lacustre effectuée auprès de la société OffAxis Sàrl, implique un accord complet du client et de ses invités avec les conditions générales de l’entreprise, comme faisant partie du contrat écrit ou verbal ayant conduit à la location d’un bateau avec ou sans pilote sur le lac Léman ou tout autre lac, pour une durée déterminée. Ces conditions générales sont disponibles sur chaque bateau. Tout passager monté à bord d’un bateau loué sera invité à prendre connaissance des conditions générales de l’entreprise afin de s’y conformer. Pour des raisons de sécurité, à bord des bateaux loués ou lors d'une sortie lacustre, les décisions du pilote/loueur ainsi que les points suivants sont indiscutables :

1. **PERMIS** : Le locataire doit être en possession d’un permis de conduire valable pour la

Catégorie A « bateaux motorisés » et devra en fournir une copie au loueur.

1. **PILOTAGE** : Lors de la première location, OffAxis se réserve le droit de faire passer un test et une prise en main d’une ½ heure facturés CHF 100.-
2. **RESPONSABILITE** : Le locataire est rendu responsable de toute infraction à la loi sur la navigation Suisse des lacs intérieurs et/ou de la convention sur le Léman. La navigation et le séjour à bord d’un bateau loué se fait sous la seule et entière responsabilité des passagers, et dans le cas de mineurs, de leurs représentants légaux, y compris pour tous leurs effets personnels et les valeurs qu'ils transportent.
3. **REMISE DE BATEAU** : La remise du bateau se fera au Port du Vieux Stand, 1095 Lutry ou exceptions moyennant supplément de transfert après accord du loueur.
4. **ETAT DU BATEAU** : Le bateau est loué dans un état impeccable avec le plein de carburant. A la fin de la location, le locataire devra rendre le bateau dans le même état, avec le plein, sous peine d’une surcharge de CHF 100.- en plus du plein à sa Charge. Le document « État du bateau avant et après la location » fait partie intégrante du présent contrat. (Les nettoyages sont facturés à CHF 150.-/h)
5. **UTILISATION** : **Le locataire s’engage à utiliser le bateau et ses équipements avec le plus grand soin.**
6. **ASSURANCE** : Le bateau est mis en location avec une assurance RC et casco de Allianz (la franchise est de CHF 2’000.- à charge du locataire).
7. **DEGATS** : Le locataire est responsable de tout dégât et/ou accident survenus durant la location et qui seraient refusés par l’assurance, par ex. en cas de négligence grave, de faute grave , etc… Les dommages causés par les clients et/ou leurs invités aux bateaux loués seront mis à la charge du locataire au prix du neuf s'il s'avérait que les assurances ne l les couvriraient pas. \* *voir détail des prix en annexe*
8. **CAUTION** : Une caution de CHF 2'000.- est requise mais est restituée entièrement en cas de retour du bateau n’ayant subi aucun dommage. En cas de dommages, essence manquante ou bateau sale, la caution est entièrement retenue jusqu’à que tout soit en ordre et que les réparations soient effectuées. Un décompte des frais est ensuite transmis au locataire.
9. **ALCOOL** : Le pilote du bateau s’engage à ne pas consommer d’alcool durant la location et son taux d’alcoolémie en cas de contrôle doit impérativement être inférieur à 0,5 ‰
10. **CIGARETTES : IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE FUMER CIGARES ET CIGARETTES SUR LES BATEAUX** ! (Les e-cigarettes et vapes sont autorisées)
11. **SPORTS NAUTIQUES** : Les personnes naviguant ou séjournant à bord d’un bateau loué pratiquant des sports nautique et lacustres le font sous leur seule et entière responsabilité.
12. **RESERVATIONS** : Pour les réservations d’une semaine et plus à l’avance, 50% du montant de la location est à payer à la réservation. Un geste commercial de 5% est accordé en cas de paiement 100% à la réservation. (*Geste commercial non cumulable avec d’autres rabais*). La réservation est effective dès réception du paiement. En cas d’annulation pour raison de météo, l’entier des montants versés sont remboursés.
13. **PAIEMENTS** : Le paiement total de la sortie est dû au plus tard avant le départ de cette dernière. Les moyens de paiements acceptés sont les suivants : CASH – TWINT – REVOLUT et PAYPAL.
14. **RETARDS** : Les locations démarrent à l’heure de la réservation et le bateau doit être de retour à l’heure de fin de location. Tout retard est facturé CHF 100.- par ¼ d’heure de retard.

**Locations sans pilote** : Les locations sont entendues pour une demi-journée minimum (CHF 750.- / 4 heures + 30 min. plein essence et nettoyage) | une journée (CHF 1'500.- / 8 heures + 30 min. plein essence et nettoyage) ou pour une plus longue durée à convenir avec le loueur. (Essence non comprise)

**Annulations** : 48 heures précédant la location convenue, 20% du montant restent à la charge du client. Annulation dans les 24 heures précédant la location convenue, 50% du montant restent à la charge du client. Annulation le jour même de la location, 100% du montant reste à la charge du client.

**Météo** : En cas de météo défavorable qui rendrait la navigation du bateau loué impraticable sur décision du loueur, le client a le choix entre la réservation d'une date ultérieure ou le remboursement sans frais du total du montant versé.

**Forfaits** : Les forfaits de location sont saisonniers, l'entier de ces derniers doit être payé avant la 1ère sortie et ils doivent être utilisés entre le 1er avril et le 31 octobre de l'année en cours. Les journées inutilisées ne seront ni remboursées ni reportées l'année suivante.

**Le for juridique de l'entreprise** : Lausanne en Suisse.

lieu, date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**\* Coûts des réparations en cas de dégâts**

**Coque :**

1. **Égratignures qui partent au polish** : CHF 15.- le centimètre linéaire
2. **Dégâts gelcoat** *(min. CHF 500.-)*: CHF 50.- le centimètre linéaire

**Hélice :**

1. **Réparation** : CHF 500.-
2. **Echange** : CHF 1'850.-
3. Contrôle arbre et chaise d’arbre : CHF 1'500.-

**Sellerie :**

1. **Coussin endommagé** : CHF 500.- / par coussin

**Autres dégâts :**

**Selon devis d’un partenaire agréé MasterCraft, tarif horaire : CHF 145.-**